

Edito

Nous voilà déjà au terme de cette année 2020, je ne reviendrai pas sur la situation sanitaire que nous vivons car elle fait l'objet de moult informations.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dresser un tout premier bilan du mandat municipal commencé en Juin 2020. Nous avons accumulé, du fait d'évènements externes, un retard conséquent que nous avons réussi à ce jour à résorber.

Nous le devons essentiellement à l'engagement des conseillers municipaux qui, outre les 6 conseils tenus depuis le 12 juin, ont consacré 8 séances de travail pour appréhender la gestion d'une collectivité et l'appropriation des divers dossiers.

Je pensais dès le départ que la cohésion serait plus longue à venir, or, l'écoute, la prise de parole, l'analyse et le sens de l'intérêt collectif sont des valeurs qui sont communes à chacune et chacun d'entre eux, d'une liste de candidats est née une équipe.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le dernier Conseil Municipal de 2020 s'est tenu ce samedi 18 décembre, au foyer rural.

- Le Conseil a renouvelé à l'unanimité la **convention du groupement de commandes voirie avec le SDEE** de la Lozère qui permet aux Communes et Communautés de communes de mutualiser leurs projets respectifs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.
- Afin de clore l'exercice 2020, le Conseil a remboursé au Foyer Rural les achats de plantes et fleurs effectués au cours de l'année (348,80 €). A compter de 2021, c'est la municipalité qui prendra en charge directement le choix, l'achat et le repiquage des plants et fleurs.

- **Mise en accessibilité du temple de Rousses** : Les travaux du Foyer Rural étant terminés, le Conseil a décidé de lancer une consultation d'entreprises afin d'arrêter son choix dans le 1^{er} trimestre 2021 et commandité les travaux, soit avant l'été si cela est possible, soit à partir de septembre 2021.

Ce chantier sera couplé avec un réaménagement du carrefour du temple, la mise en sécurité du chemin menant au foyer, un éclairage public et un aménagement paysager.

- En possession de 3 devis, le Conseil a retenu l'entreprise de travaux publics GALTA pour effectuer les travaux de curage entre la propriété de M et Me J. MEYNADIER et le garage. A cette occasion il conviendra de demander à un géomètre d'établir un bornage et, si nécessaire, de régulariser la situation par acte. Nous profiterons de ces travaux pour déplacer l'éclairage public qui se trouve à l'angle de la place vers la salle hors-sac pour faciliter l'accès à l'escalier qui mène à la Ruche



Concours d'illuminations

Félicitations à l'ensemble des familles qui ont illuminé leur maison à l'occasion des fêtes de fin d'année. Dommage que les mesures sanitaires sur le regroupement de personnes et le temps actuel ne favorisent pas l'organisation d'une balade nocturne, autour d'un chocolat chaud...

Un calendrier à nouveau bouleversé

Les mesures sanitaires si elles viennent d'être allégées, nous interdisent encore de nous réunir.

Ainsi la fermeture des restaurants va reporter, à des dates à ce jour non fixées, les repas des aînés et celui du Conseil ...

Le loto du Foyer a été remplacé par une tombola, **il est encore temps d'y participer.**

Pour les rendez-vous habituels de début d'année (galettes, les vœux et la chandeleur) il y a lieu de s'interroger, puisqu'on ne nous parle chaque jour que d'un nouveau confinement pour le début 2021 ...



Le Conseil Municipal (suite)

- Avec l'accord des 2 salariés, nous avons décidé de passer à **l'annualisation du temps de travail**, qui cadre en tout point avec la saisonnalité des activités de la commune. Devant, encore, faire l'objet d'un avis du Comité Technique, le contenu sera détaillé dans un prochain numéro.
- Le Conseil a acté la faisabilité d'une étude portant sur **l'extinction de l'éclairage public la nuit**. Pour se faire, le SDEE sera mis à contribution pour évaluer les investissements à réaliser pour rendre opérationnel ce projet, qui ne sera mis en œuvre qu'après consultation, sur le principe, des habitants de la commune.
- La secrétaire de mairie de Rousses s'est portée volontaire pour tester, dès 2021, la nouvelle procédure de déclarations sociales. Sa contribution servira à valider le dispositif, qui sera rendu obligatoire dès 2022, pour toutes les communes.
- Le Conseil a décidé de saisir la Communauté des communes pour qu'elle inscrive dans sa planification quinquennale, après étude, la réalisation de deux **assainissements collectifs** : la rue du village et le hameau de Carnac. Le Conseil envisage, à l'occasion de ces réalisations de restructurer les réseaux secs, afin de supprimer patères et pylônes.
- Le Conseil a validé le devis de la société Signaux GIROD concernant la fourniture de divers panneaux et miroirs afin de **renforcer la sécurité routière** au cours de l'année 2021.

Le Conseil Municipal (suite et fin)

- Le paiement à la région Occitanie de la participation aux transports scolaires des élèves du primaire pour l'année scolaire 2019 / 2020 a été acté pour un montant de 2 870 €.
- Le Syndicat Mixte Lozère Numérique a conseillé aux communes de différer les projets d'adressage jusqu'à la fin des travaux de la fibre. Nous mettrons à profit cette période pour finaliser notre étude et nos options.

Conseil Communautaire GCC

Le Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 a été dense (pas moins de 41 délibérations).

Notons :

► Suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020, les premiers tarifs de convergence ont été arrêtés.

Tarif de l'eau 2021

Part fixe (abonnement) : 100 €

Part variable : 1,13 € du M

► La mise à disposition de l'actif et du passif entre les communes-membres et l'intercommunalité nécessaires à l'exercice de la compétence Eau et Assainissement a été actée à l'unanimité.

► A l'instar de la Région et du Département, la Communauté de Communes participe au développement économique du territoire en soutenant 3 projets à la hauteur de ses capacités financières (subventions : 121 103 €) pour des investissements de 3 373 210 €.

► L'avenant à la convention de partenariat fonds l'OCCAL avec la Région a été ratifié, il apporte une aide aux loyers des commerçants indépendants confrontés à une fermeture administrative en application du décret du 29 octobre 2020.

Plan de Relance

Dans l'après-midi, précédant le Conseil Municipal, le Maire a été destinataire du guide du Plan de Relance édité par le Gouvernement. Ce document a été partagé avec les Conseillers Municipaux en fin de séance.

Souhaitant être pragmatique et réactif, chacun des conseillers est parti pour ses « vacances de fin d'année » avec son exemplaire du Plan de Relance et rendez-vous a été pris pour le lundi 4 janvier 2021.

Au cours de cette séance de travail, nous identifierons les projets de la commune qui peuvent s'inscrire dans le plan de relance (mesures adaptées, financements disponibles et les modalités pratiques : démarches, calendriers, liens utiles).